



Le 7 juillet 2020

**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

À TOUS LES PARENTS D'ENFANTS FRÉQUENTANT  
LES CAMPS DE JOUR DU BAS-SAINT-LAURENT

**Objet : Relance des camps de jour au Bas-Saint-Laurent en contexte de COVID-19**

Madame,  
Monsieur,

Nous nous adressons à vous afin de vous assurer de notre présence active pour prévenir d'éventuels cas de COVID-19 et protéger les camps de jour advenant la survenue d'un cas.

Tout d'abord, comme la COVID-19 est une maladie à déclaration obligatoire au directeur de la santé publique, nous assurerons **une intervention immédiate advenant la survenue d'un cas dans le camp de jour, qu'il s'agisse d'un membre du personnel ou d'un enfant**. Une structure de collaboration et d'intervention rapide est déjà en place pour agir efficacement en pareilles situations.

Sachez que l'évaluation du risque chez les contacts d'un cas de COVID-19 se catégorise selon trois niveaux : FAIBLE-MODÉRÉ-ÉLEVÉ. Cette évaluation précise du risque sera réalisée par la Direction de la santé publique pour tous les contacts, en fonction de critères bien établis. **Ainsi, seuls les individus rencontrant certains critères précis de proximité avec le cas seront systématiquement retirés du camp de jour pour un isolement à domicile**. Soyez assuré(e)s que nous ajusterons nos interventions en fonction de toute éventuelle mise à jour des recommandations en vigueur.

Bien qu'on demande aux individus présentant des symptômes suggestifs de COVID-19 de **NE PAS** se présenter au camp de jour (voir symptômes en annexe), **il se pourrait qu'un jeune ou un membre du personnel développe de tels symptômes durant la journée au camp de jour. Il sera alors isolé dans une pièce jusqu'à son départ du camp de jour et un masque de procédure devra lui être remis**. S'il s'agit d'un jeune, un membre du personnel assurera sa surveillance, tout en étant équipé du matériel de protection adéquat (masque de procédure et protection oculaire, ajout de blouse et gants si contact physique avec l'enfant).

La personne symptomatique recevra du camp de jour la procédure à suivre pour son évaluation. Un appel à la ligne Info-Covid (1 877 644-4545) sera notamment recommandé pour qu'une infirmière évalue la situation et donne les consignes à suivre. De manière générale, si son analyse ne mène pas à un dépistage, l'enfant pourra réintégrer le camp de jour 24 heures après la fin de ses symptômes, mais cela pourrait varier selon l'évaluation individualisée de l'infirmière.

... 2

Si cette évaluation mène à un dépistage, un isolement à la maison sera prescrit selon les modalités suivantes :

- **Un résultat POSITIF mènera systématiquement à une enquête par la Direction de la santé publique** pour identifier l'ensemble des contacts à risque élevé ou modéré et fournir l'ensemble des recommandations aux personnes concernées, incluant l'isolement. Un suivi rapproché sera alors fait par l'équipe de la santé publique chez toutes les personnes positives et chez tous les contacts étroits sous investigation ou retirés par mesure préventive;
- **Les résultats NÉGATIFS ne seront pas annoncés par la clinique de dépistage. Les recommandations pour le retour en camp de jour seront plutôt données lors du prélèvement.** À moins d'avis contraire de la santé publique ou de la clinique de dépistage, votre enfant pourra lever son isolement et retourner au camp de jour après les 72 heures recommandées pour conclure à un résultat négatif. Si les symptômes sont toujours présents à ce moment, le retour au camp de jour sera possible 24 heures après la fin des symptômes.

De plus, les enfants ou les employés du camp de jour, dont un contact domiciliaire présente des symptômes de la COVID-19 ET est en attente d'un résultat de test de dépistage, ne devraient pas être admis au camp de jour.

En ce qui concerne les mesures préventives, il est nécessaire de rappeler l'importance de l'hygiène des mains (en arrivant au camp de jour, après être allé à la toilette, avant de manger, après s'être mouché, etc.). Cette hygiène des mains peut se faire avec de l'eau tiède et du savon ou avec une solution à base d'alcool (20 secondes). L'application de l'hygiène et de l'étiquette respiratoire (comment tousser et éternuer sans se contaminer) permettent de prévenir la transmission de diverses infections respiratoires et demeurent un excellent rempart contre la transmission de la COVID-19.

Il n'est toutefois pas nécessaire de porter un équipement de protection au camp de jour puisque les mesures de distanciation physique appropriées sont en place. Si vous choisissez de faire porter un couvre-visage à votre enfant, vous devez vous assurer qu'il est en mesure de l'utiliser adéquatement afin d'éviter une contamination possible. Vous devez aussi savoir que le couvre-visage n'est PAS une mesure de protection parfaitement efficace contre la COVID-19, mais bien une mesure atténuante. Nous vous invitons à consulter le lien internet ci-dessous pour en savoir davantage :

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002541/>

En terminant, nous tenons à vous rappeler que la pandémie est encore active au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. Le Bas-Saint-Laurent n'est pas à l'abri d'une augmentation des cas. Nous insistons donc sur **l'importance d'appliquer en tout temps les mesures de distanciation physique recommandées, d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire, et ce même en dehors du camp de jour.** Un non-respect de ces recommandations pourrait exposer non seulement votre propre famille, mais également des individus plus vulnérables de la communauté, voire l'ensemble du camp de jour, à la COVID-19.

Pour plus d'information, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook de la Direction de la santé publique du Bas-Saint-Laurent. Vous pourrez y lire nos messages réguliers d'information et de prévention en lien avec la situation.

Nous vous souhaitons, malgré ce contexte particulier, une relance des camps de jour agréable. Vos enfants sont certainement heureux de retourner au camp de jour et vous avez un immense rôle à jouer en lien avec leur sentiment de sécurité et de paix d'esprit.

Si vous ou votre enfant vivez de l'anxiété en lien avec la relance des camps de jour, nous vous invitons à visiter les liens internet suivants :

<https://tout-petits.org/publications/sur-le-radar/covid-19/>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/stress-anxiete-et-deprime-associes-a-la-maladie-a-coronavirus-covid-19/>

Veillez accepter, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Catherine Martin, B.Sc. inf.  
Coordonnatrice en maladies infectieuses

CM/nstl

c. c. Infirmières scolaires des écoles du Bas-Saint-Laurent  
p. j. Annexe - Symptômes suggestifs de COVID-19

## ANNEXE

### Symptômes suggestifs de COVID-19

Afin de limiter la propagation de la COVID-19, **il est recommandé d'exclure les enfants et les membres du personnel présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19, c'est-à-dire :**

- Fièvre (> 38°C);
- Toux récente ou toux chronique augmentée;
- Difficultés respiratoires;
- Perte d'odorat subite (sans congestion nasale) avec ou sans perte de goût.
- Un symptôme général (douleurs musculaires, fatigue intense ou perte importante d'appétit);
- Mal de gorge;
- Diarrhée/vomissement.

Dès l'exclusion du camp, nous demandons aux personnes concernées de communiquer avec la ligne Info-Covid afin qu'une infirmière procède à l'évaluation des symptômes et détermine si un dépistage est requis. Elle donnera les recommandations pour la conduite à tenir et planifiera un rendez-vous s'il est requis.